

(1) Époux ou Père

Prénoms ALLAL

Nom (2) LOURIGHLI

né (3) le 10 Mai 1986

à 17 heures 20

à Ris-Orangis (ESSONNE)

Fils (4) de (5) ALLAL LOURIGHLI

et de (5) Fatima ELMELOUKI

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 348

le (6) 22 Avril 2025

Mentions marginales (7)

L'officier de l'état civil - Sceau (6)



Mariage célébré à

le

Il a été déclaré (8)

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

Mentions marginales (7)

(1) Écrire selon le cas « Époux ou Père » ou « Épouse ou Mère ». En cas d'assistance médicale à la procréation réalisée par un couple de femmes, l'identité de la femme qui a accouché de l'enfant est inscrite dans la première rubrique. ■ ■ (2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie : 2^{de} partie : ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ». ■ ■ (3) Écrire selon le cas « Né » ou « Née ». ■ ■ (4) Écrire selon le cas « Fils » ou « Fille ».

(1) Épouse ou mère
Prénoms Camille, Yvonne, Georgette,
Louise

Nom (2) TAUVRON

mée (3) le 20 Avril 1988

à 17 heures 50

à Créteil (Val de Marne)

Fille (4) de (5) Fabrice, Jean, Roger
TAUVRON

et de (5) Catherine, Claudine
STERMANN

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 787

le (6) 30 AVR. 2025

Mentions marginales (7)

L'officier de l'état civil - Sceau (6)



à

heures

le

L'officier de l'état civil - Sceau

(5) Prénoms et NOM des Parents. Tel qu'indiqué au (1), l'identité de la femme qui a accouché de l'enfant est inscrite en premier. ■ ■ (6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. ■ ■ (7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. ■ ■ (8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à... ».